

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du Mouvement Ecologique du 25 juin 2025

Blanche Weber, présidente, a souhaité la bienvenue aux membres présents qui avaient été convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le 5 juin.

Les initiatives du conseil d'administration visant à modifier les statuts ont été mises en ligne à la disposition de tous les membres et ont également été envoyées à l'avance par e-mail et par courrier postal à tous les membres intéressés qui en ont fait la demande.

Le quorum légal requis pour modifier les statuts, à savoir la présence des deux tiers des membres, n'était pas atteint. Les modifications des statuts n'ont donc pas pu être définitivement adoptées.

Bien que le quorum n'ait pas été atteint, il a été décidé de discuter sur les propositions de modification des statuts du conseil d'administration, ainsi que des suggestions faites par les membres.

Les différents articles ont donc été présentés individuellement et, si nécessaire, discutés.

Les modifications suivantes au projet de statuts proposé par le conseil d'administration ont notamment été jugées utiles par les personnes présentes :

- Une disposition supplémentaire a été ajoutée, stipulant que les candidatures à un mandat au sein du conseil d'administration doivent être adressées par écrit au conseil d'administration cinq jours avant l'assemblée générale ;
- Le poste de secrétaire général est élu lors de l'assemblée générale, mais pas celui de secrétaire ;
- Aucun article spécifique sur la « gestion journalière » n'est ajouté ;
- La proposition du conseil d'administration de prévoir des exceptions stipulant que les mandataires politiques peuvent, sous certaines conditions, être représentés au sein du conseil d'administration national ou assumer un rôle de porte-parole dans des groupes de travail ou des sections régionales/locales a été soutenue par les personnes présentes. Toutefois, la proposition du conseil d'administration a été modifiée en précisant que la composition du conseil d'administration national relève de la compétence de l'assemblée générale.

En outre, certaines formulations ont été améliorées et des erreurs ont été corrigées.

Même si aucune décision définitive n'a pu être prise concernant la modification des statuts pour la raison susmentionnée et qu'un deuxième congrès extraordinaire (le 11 juillet) est donc nécessaire, il a été demandé aux personnes présentes si elles soutenaient les statuts sous la forme discutée. Les personnes présentes ont approuvé à l'unanimité le texte modifié.

Blanche Weber a remercié les personnes présentes et les a invitées à un « walking dinner ».

(traduit par DeepL)